

## Octroi de la concession pour la construction du dernier parc éolien en mer du Nord :

### Réaction de l'association momentanée Mermaid

Le mercredi 27 juin, Mr Melchior Wathelet, le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, à l'Energie, à la Mobilité et aux Réformes institutionnelles a accordé une concession à l'association momentanée Mermaid pour la construction du septième et dernier parc éolien en mer du Nord belge dans la zone déterminée par les AR du 12 décembre 2000 et 3 février 2011 pour l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'eau, des courants ou des vents. L'association momentanée "Mermaid" est un partenariat fort et complémentaire d'entreprises Belges qui est composé d'Otary à 65 % et d'Electrabel, Groupe GDF SUEZ, à 35 %.

L'association momentanée Mermaid réagit positivement à cette décision et au fait que ce projet soit reconnu comme un parc énergétique offshore performant. Le projet de l'association momentanée Mermaid est novateur à plusieurs égards. Il privilégiera les turbines les plus innovantes qui seront disponibles au moment de la construction du parc. Ces puissantes turbines, chacune d'une capacité de 6 à 7 MW, permettront d'optimiser la capacité installée d'environ 450 MW sur la superficie disponible. De plus, des convertisseurs d'énergie houlomotrice seront implantés entre les éoliennes : ces bouées hautement technologiques accumulant l'énergie des vagues permettront de produire une capacité additionnelle de 20 MW.

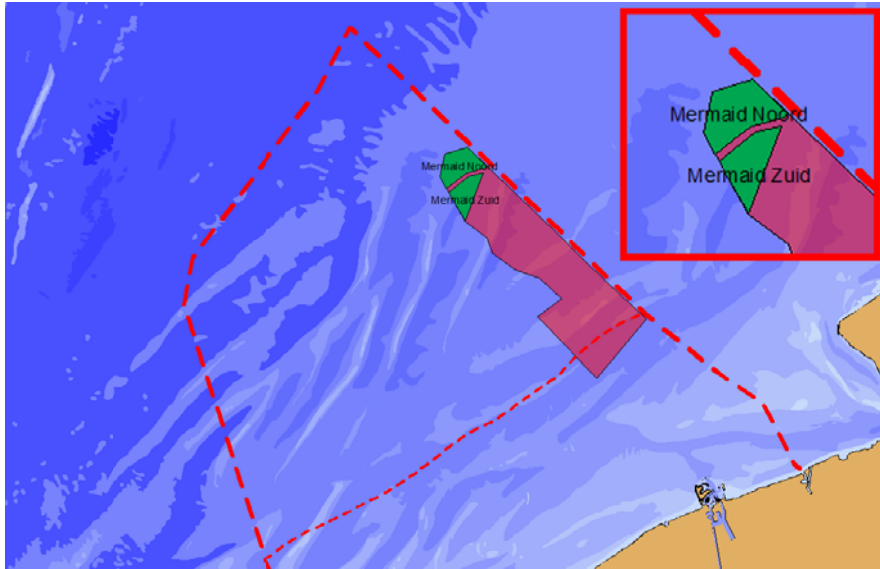
Grâce à la combinaison d'énergie éolienne et houlomotrice, le projet ne se limite pas à un unique parc éolien offshore mais représente un projet énergétique multidisciplinaire d'envergure. Le choix de technologies innovantes contribuera de façon significative à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables pour atteindre les objectifs climatiques de la Belgique.

Ce parc énergétique sera situé au nord du Bligh Bank. Située à environ 50 km de la côte et d'une superficie de 28 km<sup>2</sup>, cette zone est la plus au nord du périmètre où la construction de parcs renouvelables est autorisée par arrêté royal. Lorsqu'il sera totalement opérationnel, le parc éolien pourra produire une quantité d'électricité équivalente à la consommation annuelle de 500 000 ménages et permettra d'éviter l'émission de 451 000 tonnes de CO<sub>2</sub>/an.

En fonction de l'octroi des permis nécessaires et du cadre réglementaire, les premières éoliennes pourraient entrer en service à partir de 2016 pour une mise en service complète du parc fin 2017.

*\*Le groupe de coopération Otary réunit Aspiravi, DEME, Electrawinds, Nuhma, Power@Sea, Rent-A-Port, Socofe en SRIW Environnement.*





Pour plus d'informations, contactez:

Ann Wittemans; [wittemans.ann@deme.be](mailto:wittemans.ann@deme.be)

+32 3 210 67 94

Anne-Sophie Hugé; [anne-sophie.huge@electrabel.be](mailto:anne-sophie.huge@electrabel.be)

+32 2 518 60 20



